

## Conclusion.

**« La politique d'aide au logement a pour objet de favoriser la satisfaction des besoins de logements, de promouvoir la décence du logement, la qualité de l'habitat, l'habitat durable et l'accessibilité aux personnes handicapées, d'améliorer l'habitat existant et de prendre en charge une partie des dépenses de logement en tenant compte de la situation de famille et des ressources des occupants. Elle doit tendre à favoriser une offre de logements qui, par son importance, son insertion urbaine, sa diversité de statut d'occupation et de répartition spatiale, soit de nature à assurer la liberté de choix pour toute personne de son mode d'habitation. »**

**Code de la construction et de l'habitation, articles L301-1**

*« Plus des deux tiers (69 %) des Français se déclarent insatisfaits de l'action des pouvoirs publics dans le domaine du logement, contre 25 % seulement qui se disent satisfaits.*

*En matière de logement, le problème majeur concerne, pour 49 % des Français, le niveau des loyers.*

*Trois autres sujets sont ensuite cités :*

- la mise à disposition de logements d'urgence pour les plus démunis (40 %),*
- la facilitation de l'obtention d'un logement social (36 %)*
- et le développement de logements pour les jeunes (36 %). »<sup>1</sup>*

---

<sup>1</sup>. Sondage TNS Sofres publié le mercredi 8 juin 2011 à l'occasion de la 2<sup>ème</sup> édition des Etats généraux du logement, L'enquête a été réalisée en face-à-face en trois vagues d'avril à mai 2011, à chaque fois auprès d'un échantillon national de 1 000 personnes représentatif de l'ensemble de la population française âgée de 18 ans et plus.